

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION DE PRESTATION**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de THONON-LES-BAINS,**  
Représenté par son Président en exercice, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 août 2020, domicilié CS 20517, 74203 THONON-LES-BAINS CEDEX, ci-après dénommé «le C.C.A.S. de la Ville de Thonon-Les-Bains» d'une part,

**Et :**

**Le Docteur Thierry GILLON,** médecin généraliste, inscrit au Tableau du conseil départemental de Haute-Savoie sous le numéro 741030514, d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Considérant la nécessité de faire apparaître le numéro RPPS 10003095923 du Docteur Thierry GILLON, médecin référent à la résidence Les Ursules.

Les autres dispositions de la convention du 19 mars 2020 restent inchangées.

Fait à Thonon-Les-Bains,  
Le 25 juillet 2023

Le président du C.C.A.S. de Thonon,  
Christophe ARMINJON

Le médecin référent,  
Thierry GILLON